

AVIS AU PUBLIC

Commune d'AMEUGNY

Enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme

Par arrêté du 26 septembre 2013, le maire d'Ameugny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune.

A cet effet, M. Georges CARNOT, secrétaire général de mairie à la retraite, domicilié 47 rue Saint Beraïn, Sarvignes-les-Mines (71410) a été désigné par le président du tribunal administratif de Dijon comme commissaire-enquêteur titulaire ; M. Robert BOYER, directeur de société en retraite, demeurant La Vesvre, Llaudt Le Moulin, Le Breuil (71670), en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie, du **jeudi 17 octobre 2013 au mardi 19 novembre 2013**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi de 14 h à 17 h - jeudi de 9 h à 12 h). M. le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- jeudi 17 octobre 2013 de 9 h à 12 h,
- samedi 26 octobre 2013 de 9 h à 12 h,
- mardi 19 novembre de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Ameugny,

9 route de la Berthète, 71460 Ameugny. Ou à l'adresse électronique suivante : mairie.ameugny@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune.

Le maire,
Jeanick LEMAÎTRE.

AVIS AU PUBLIC

Commune de BONNAY

Enquête publique du plan local d'urbanisme

Le Maire de Bonnay, par arrêté du 11 octobre 2013, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme. A cet effet, M. Daniel LADAME, expert en bâtiment en retraite, domicilié 7 route de Bissey à Buxy a été désigné par le tribunal administratif de Dijon comme commissaire-enquêteur titulaire ; M. Daniel MALOT, contrôleur principal de la DDE en retraite, a été désigné

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de MATOUR

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le conseil communautaire de Matour et sa région a décidé d'approuver la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Matour. Cette délibération est affichée au siège de la communauté de communes pendant un mois à compter du **16 octobre 2013**.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et en mairie de Matour, ainsi qu'à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce dossier est également disponible en ligne sur le site internet communautaire : matour-et-region.com

Le Président,
Jean-Paul AUBAGUE.

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de DOMPIERRE-LES-ORMES

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le conseil communautaire de Matour et sa région a décidé d'approuver la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Dompiere-les-Ormes. Cette délibération est affichée au siège de la communauté de communes pendant un mois à compter du **16 octobre 2013**.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et en mairie de Dompiere-les-Ormes, ainsi qu'à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce dossier est également disponible en ligne sur le site internet communautaire : matour-et-region.com

Le Président,
Jean-Paul AUBAGUE.

COMMUNE DE SAINTE-HELENE 71390

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°12 du 21 octobre 2013, le Maire de Sainte-Hélène a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local de l'urbanisme.

Cette enquête se déroulera du **12 novembre 2013 au 14 décembre 2013 inclus**.

Un PLU communal a pour objet de définir les modalités d'urbanisme applicables aux terri-

SALAISSONS DE L'ETANG SAS au capital de 180.000 €

Siège social :
Rue Ampère, ZA de L'Aupretin
71500 Châteaurenaud
348 251 075
RCS Chalons-sur-Saône

L'assemblée générale extraordinaire de SALAISSONS DE L'ETANG du 24/09/13, société absorbée, a approuvé le projet de fusion établi le 25/06/13 avec SALMON'EST FRANCE, SA au capital de 400.000 €, Rue Ampère, ZA de L'Aupretin, 71500 Châteaurenaud, 343 555 231 RCS Chalons-sur-Saône, aux termes duquel SALAISSONS DE L'ETANG a transmis à SALMON'EST FRANCE la totalité de son patrimoine moyennant la création par la société absorbante de 883.800 actions de 0,40 € chacune, entièrement libérées. Par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, SALAISSONS DE L'ETANG se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation. La fusion et la dissolution de SALAISSONS DE L'ETANG sont devenues définitives le 24/09/13, ainsi qu'il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de SALMON'EST FRANCE en date du 24/09/13. Mention sera faite au RCS de Chalons-sur-Saône.

SALMON'EST-FRANCE SA au capital de 400.000 €

Siège social :
Rue Ampère, ZA de L'Aupretin
71500 Châteaurenaud
343 555 231
RCS Chalons-sur-Saône

L'assemblée générale extraordinaire du 19/07/13, statuant conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de Chalons-sur-Saône.

SALMON'EST-FRANCE SA au capital de 400.000 €

Siège social :
Rue Ampère, ZA de L'Aupretin
71500 Châteaurenaud
343 555 231
RCS Chalons-sur-Saône

L'assemblée générale extraordinaire du 24/09/13 et le procès-verbal des décisions du président du même jour ont, à compter du 24/09/13 :

- réduit le capital pour cause de pertes de 393.600 € par réduction de la valeur nominale

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 octobre 2013, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.

Dénomination : ORLIE.

Capital : 50.000 euros.

Siège : 26 A rue du Jeu d'Arc - 71380 Saint-Marcel.

Objet : la société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger l'activité de bar, brasserie, débit de boissons, café, restauration.

À cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : Monsieur GENOVA Antonio, demeurant 26 A rue du Jeu d'Arc - 71380 Saint-Marcel.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chalons-sur-Saône.

Pour avis, le président.

Exploitation agricole à responsabilité limitée GEORGES LUCIEN en cours de liquidation

Société civile
au capital de 75.000 €
Siège social sis Les Thorins
71570 Romanèche-Thorins
R.C.S. Mâcon 432 341 667

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2013, il est décidé la dissolution anticipée de l'EARL GEORGES LUCIEN à compter du 31 octobre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Madame Marie-Christine GEORGES, domiciliée à Les Thorins 71570 Romanèche-Thorins quitte ses fonctions de gérante et est nommée liquidatrice. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation.

Correspondance adressée au siège de la liquidation qui est fixé Les Thorins 71570 Romanèche-Thorins.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Mâcon (71).

Pour avis,
Le liquidateur.

Avis est donné de la constitution de la société C.D. Cash Développement.

Forme : SARL.

Siège : 2 Rue de la Guerdande 71880 Châte-

Groupement Forestier La Chaume du Creux Société Civile

Siège social à Anost (71550), Velée
792 660 771
RCS Chalons-sur-Saône

En date du 28 septembre 2013, les associés ont décidé d'augmenter le capital.

Ancienne mention : 41.000,00 €.

Nouvelle mention : 77.000,00 €.

Dépôt au RCS Chalons-sur-Saône.

INSERTION - CÉSSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Xavier GUI-CHARD, notaire associé de la société civile professionnelle "Xavier GUICHARD et Sandrine DOUCHE d'AUZERS, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial", titulaire d'un office notarial à Langres, 3 rue de la Tournele, le 30 septembre 2013, enregistré à Chaumont, le 7 octobre 2013, bordereau 2013/713 case numéro 1 extrait 1610, a été cédé par :

Monsieur Samuel Jérôme BADIN, commerçant, époux de Madame Marie-Pierre PEULET, demeurant à : Mâcon (71000) 2 place de la Barre, né à Pau (64000), le 20 août 1970, à :

la société dénommée LE TIPI, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, dont le siège est à Sancé (71000), 3 rue des Grandes Varennes, identifiée au Siren sous le numéro 438 618 241 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mâcon, un fonds de commerce d'alimentation - café-bar - brasserie - restaurant - épicerie sis et exploité à Sancé (71000) 3, rue des Grandes Varennes, lui appartenant, connu sous le nom commercial LE TIPI, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Mâcon, sous le numéro 435 381 660 et à l'Insee sous le numéro Siret 435 381 660 00016, APE 5610A.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} octobre 2013.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trois cent cinq mille euros (305.000,00 eur), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour deux cent soixante-dix mille euros (270.000,00 eur),
- au matériel pour trente-cinq mille euros (35.000,00 eur).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Jean FROMONTEIL à Mâcon, 2 Rue Gambetta, où domicile a été élu à cet effet.